



LES ESSENTIELS

NOUVEAU
CONTENU

Les fondamentaux des directeurs et cadres d'ESAT

Réglementation - Responsabilité
Éthique et déontologie - Cadre budgétaire



OBJECTIFS

- Maîtriser les connaissances dans les domaines suivants :
 - législatifs et réglementaires,
 - éthiques et déontologiques,
 - budgétaires et comptables.
- Appréhender les évolutions en cours.

Pour qui ?

Directeurs, cadres techniques, cadres administratifs, adjoints techniques, chefs de service d'ESAT.

Pré requis

Exercice d'une fonction de cadre et de directeur ou candidat à ce type de fonction.

Nombre de stagiaires

16 maximum.

Durée

4,5 jours, soit 30 heures.

Coût

1 200 € nets exonérés de la TVA, hors déjeuners à la charge des stagiaires.

Moyens pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et de cas concrets, apports méthodologiques, supports pédagogiques, exercices de mise en situation.

Moyens d'évaluation

Participation active des stagiaires sous forme de questions-réponses, quiz, études de cas.

Moyens techniques

Support papier, projection animation sur tableau blanc.

INTERVENANTS

Franck NACCACHE, Maître Philippe PATAUX, Didier RAMBEAUX.



Inter-établissements

1^{ère} session : 30 juin au 4 juillet 2025

2^{nde} session : 3 au 7 novembre 2025
Paris



PROGRAMME ET DÉROULÉ

Chaque demi-journée débutera par un tour de table : le premier jour afin de présenter la formation et identifier les attentes des participants, les jours suivants pour valider les acquis de la demi-journée précédente.

JOUR 1

9 h 00 à 12 h 30 :

- Les grandes dates de la politique du handicap.
- Historique et rappel du contexte réglementaire, législatif des ESSMS.

13 h 30 à 17 h 00 :

- La réglementation propre aux ESAT.

JOUR 2

9 h 00 à 12 h 30 :

- La politique inclusive en France : impacts sur le secteur protégé et perspectives (rapport IGAS/IGF, la réforme de la tarification, l'OETH, la transformation de l'offre, ...).

13 h 30 à 17 h 00 :

- Politique économique et politique d'accompagnement : antinomie ?
- Le management des RH, la rémunération des travailleurs d'ESAT : réglementation et impacts.

JOUR 3

9 h 00 à 12 h 30 :

- La réglementation propre aux ESAT : contexte et évolution réglementaire, responsabilités et délégations.

13 h 30 à 17 h 00 :

- Rôle de la direction et outils à disposition : les moyens à mettre en place (fiches de poste, délégations, ...).
- Les conséquences.
- Les pratiques.

JOUR 4

9 h 00 à 12 h 30 :

- Cadre budgétaire des ESAT, BPAS, BAPC, CPOM, PRIAC, PPI, EPRD.

13 h 30 à 17 h 00 :

- Cadre budgétaire des ESAT, BPAS, BAPC, CPOM, PRIAC, PPI, EPRD.

JOUR 5

9 h 00 à 12 h 00 :

- Les budgets des ESAT : pratiques et obligations - moyens de contrôle.
- Évaluation de la formation, échanges et conclusion.